



LE SITE DE CEMENELUM ET LE MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE NICE

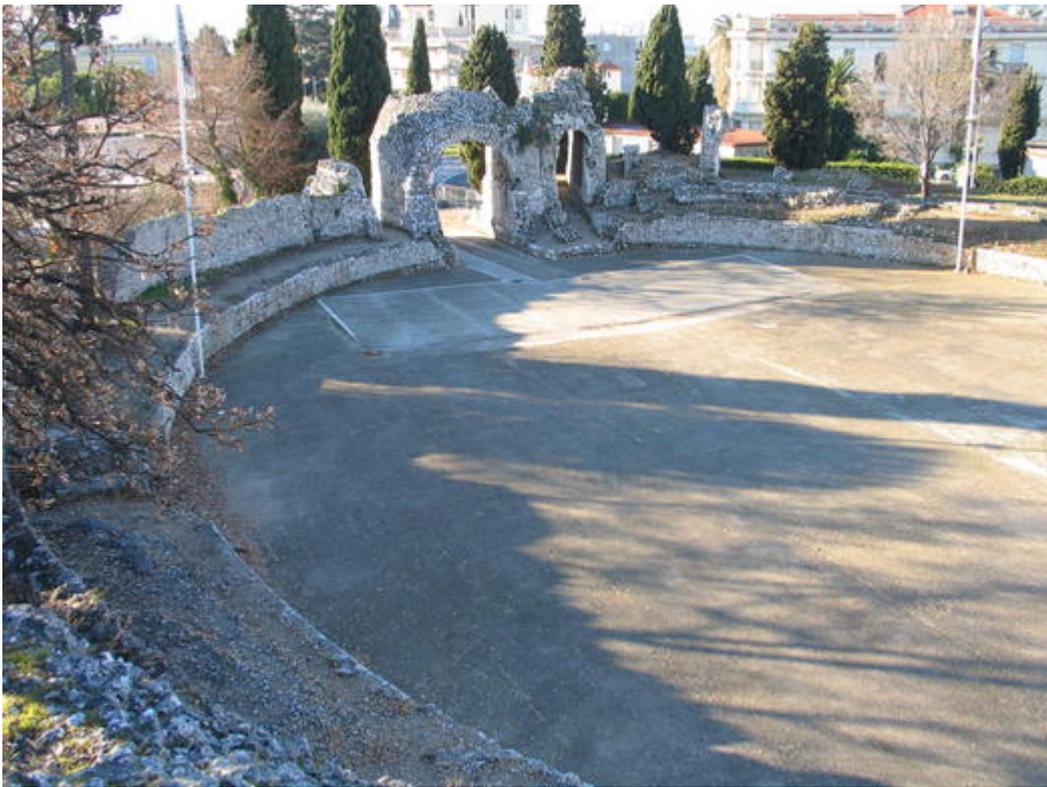
La ville antique de *Cemenelum* n'est connue que sur une petite surface, correspondant principalement à des édifices publics, sur la colline de Cimiez à Nice. Cette cité fut élevée au rang de capitale de la province des *Alpes maritimae*, après la fin de la conquête des Alpes par Auguste et l'organisation du territoire ligure.



Carte de la province des Alpes maritimae.



Amphithéâtre de *Cemenelum*



Amphithéâtre de *Cemenelum*



Vue des thermes de l'Est, au premier [plan](#), et des thermes du Nord, dans le fond.



Vue des thermes du Nord



Vue des latrines des thermes du Nord



Decumanus, quartier d'habitation et boutiques du sud du site de *Cemenelum*



Musée d'Archéologie de Nice, site de Cimiez

CEMENELUM, UNE CITÉ ROMAINE, PRÉFECTURE DE LA PROVINCE DES ALPES MARITIMAE

La ville antique de *Cemenelum* n'est connue que sur une petite surface, correspondant principalement à des édifices publics. Le site présente trois ensembles thermaux complets, des rues, un réseau d'égouts, un bâtiment présumé être une salle de réunion publique (*schola*), des zones d'habitation et des boutiques.

Cette cité fut élevée au rang de capitale de la province des *Alpes maritimae*, après la fin de la conquête des Alpes par Auguste et l'organisation du territoire ligure.

Majoritairement du III^e siècle, ces vestiges comportent en fait différentes époques de construction, s'échelonnant du I^{er} au VII^e siècle.

LA FONDATION DE *CEMENELUM*



Carte de la province des Alpes maritimae.

Suite à la conquête des alpes méridionales par Auguste en 14 av. J-C, la ville de *Cemenelum* est fondée à l'emplacement de l'[oppidum](#) des *Vediantii* : groupe d'indigènes ligures habitant dans la région de ce qui deviendra la ville de Nice avant l'arrivée

des romains.

La création de la cité s'inscrit dans le cadre de la mise en place plus large d'une *praefectura* des alpes maritimes transformée probablement sous Néron en province.

Si la localisation de *Cemenelum* est certaine, on est encore bien loin de connaître l'étendue de la cité. Au nord, la limite de la ville autour de l'avenue du [monastère](#) se matérialise par la présence des thermes, de l'amphithéâtre ainsi que la découverte de tombes. Vers l'est, le dénivelé rapide ne permet pas d'envisager une urbanisation au delà de l'[oppidum](#) du bois sacré. Vers le sud, les découvertes de la nécropole de Torre di Cimella et d'autres tombes pourraient peut-être donner une troisième limite de la ville. L'inconnu reste la limite occidentale, certainement plus éloignée de l'avenue des arènes qu'on ne l'imagine par manque de documentation archéologique

L'AMPHITHÉÂTRE

L'amphithéâtre de Cimiez, construit en deux étapes successives entre la fin du 1^{er} et la première moitié du II^e siècle de notre ère, occupe la partie occidentale du plateau de Cimiez.

Il s'agit d'un édifice de taille modeste : 68 m de long, 57 m de large. La piste de forme elliptique mesure 14,3 m de long et 35,8 m de large. Il est constitué de deux anneaux [concentriques](#) de construction différente. Deux portes monumentales voutées sont placées de part et d'autre du grand axe, orienté nord sud. Les vestiges des gradins semblent indiquer l'existence de six à sept niveau, pour une capacité d'accueil de plus de 4 000 spectateurs.

C'est en 258, sous l'empereur Valérien que se déroula, dans l'amphithéâtre, le martyre de Saint-Pons (Pontius). Celui-ci fut épargné par les ours qui auraient dû le dévorer. Il est finalement décapité le 11 mai 261 au bord du Paillon. Sa tête aurait soi disant roulé jusqu'à l'emplacement actuel de la [basilique](#) du même nom.



AMPHITHÉÂTRE DE
CEMENELUM



AMPHITHÉÂTRE DE
CEMENELUM

LES THERMES

Dans le monde romain la fréquentation des thermes était une pratique quotidienne concernant toutes les classes sociales, on note la présence d'établissement thermal public dans toutes les cités romaines. Dans le cas de *Cemenelum*, les ensembles thermaux sont constitués de trois espaces bien distincts, dénommés selon leur situation géographique : thermes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Si les thermes présentent des différences au niveau de leur superficie et de leurs aménagements extérieurs, leur [plan](#) est identique. Il se compose de quatre salles en enfilade d'orientation nord-sud; à l'entrée le *frigidarium* (salle froide), suivie du *tepidarium* (salle tiède), du *laconicum* (étuve sèche, placé à l'arrière du *tepidarium*) ainsi que des deux *caldaria* (salles chaudes).

Ces édifices étaient alimentés en eau par deux aqueducs, l'un dit de « Falicon » (5 km de long) et l'autre dit de « Mouraille »

(environ 7 km de long), ils puisaient leurs sources au nord de Cimiez.

On remarque également de nombreux égouts ainsi qu'un grand collecteur, au pied de la façade sud des thermes de l'Est, destiné à recevoir les eaux usées provenant des trois thermes, ensuite déversées dans le Paillon (torrent en contre bas de la colline).



VUE DES THERMES DE L'EST, AU PREMIER PLAN, ET DES THERMES DU NORD, DANS LE FOND.



VUE DES THERMES DU NORD



VUE DES LATRINES DES THERMES DU NORD

LA VILLE DE CEMENELUM



Decumanus, quartier d'habitation et boutiques du sud du site de *Cemenelum*

Au, sud du site, le long du *decumanus* (rue de direction est-ouest) un quartier d'habitation a pu être identifié ainsi que deux boutiques, grâce notamment aux seuils de portes.

Les voies mises au jour nous renseignent sur le quadrillage des rues, selon les principes de l'organisation urbaine des cités antiques : deux axes, le *decumanus* (axe est-ouest) et le *cardo maximus* (axe nord-sud) étaient tracés; ces deux voies principales se rencontraient sur le *forum*, le centre vital de la ville. A partir des deux axes, l'espace de la ville était divisé en îlots « *insulae* », séparés par des rues secondaires formant ainsi de véritables quartiers.



Musée d'Archéologie de Nice, site de Cimiez

Le musée, inauguré en janvier 1989, succède au premier musée de site créé en 1960 dans la villa des Arènes, actuel musée Matisse. Les [collections](#) concernent les âges des métaux, l'antiquité et se développent jusqu'au haut Moyen Age. Elles concernent la vie de *Cemenelum* et de la province des Alpes maritimae, à travers les nombreux objets et documents officiels ou privés découverts lors des fouilles archéologiques de 1950 à 1969 dans le site acquis par la municipalité niçoise, mais aussi au-delà. En effet, des objets de toute la région ainsi que ceux découverts dans l'épave de la Fourmigue au large de Golfe-juan, sont présentés. Parmi ces objets, il faut citer le petit masque de Silène en bronze, très belle pièce du 1er siècle av. J.-C. Toujours en bronze, le [faune](#) dansant du 1er siècle, trouvé à Cimiez. Ces pièces et toutes les autres, statues, [stèles](#), sarcophages, statuettes, vases, vaisselle, bijoux, flacons à parfum, épingles, monnaies, fragments de mobilier et autres objets permettent d'évoquer la vie quotidienne des populations, leur organisation sociale, leur cadre administratif, leur spiritualité.

À L'ÉPOQUE DES PREMIERS CHRÉTIENS

Cemenelum est également occupée à l'époque des premiers chrétiens. L'ensemble thermal de l'ouest, remanié fin IV^e ou au début V^e siècle, abrite les vestiges d'une église et d'un baptistère paléochrétiens, manifestations de vie urbaine au début du Moyen-Age. La ville de *Cemenelum* sera abandonnée à la fin du VII^e ou au début du VIII^e siècle.

INFORMATIONS PRATIQUES

MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE NICE, SITE ANTIQUE DE CIMIEZ

160, avenue des arènes, 06000 Nice

Téléphone : 04 93 81 59 57 Fax : 04 93 81 08 00

E-mail : musee.archeologique@ville-nice.fr

Site web : <http://nice.fr/Culture/Musees-et-expositions/Musee-d-archeologie-de-Nice/Informations-pratiques2>

Réservation des groupes et médiation culturelle: olivier.ghiringhelli@ville-nice.fr

Tél. : 04 93 81 59 57

Horaires

Ouvert tous les jours de 10 h à 18 h

Fermeture le mardi et certains jours fériés (1^{er} janvier, dimanche de Pâques, 1^{er} mai et Noël)

Tarifs

Entrée libre

Pour les groupes d'adultes de 15 personnes au moins le tarif est de 80 €.

Pour les groupes d'enfants (scolaires ou non) le tarif est de 20 € pour les groupes de hors Nice et gratuit pour les groupes de Nice